

## CONTRIBUTION DE FRANCE TERRE ASILE

### RAPPORT SUR LA LUTTE CONTRE LE RACISME, L'ANTIÉMITISME ET LA XÉNOPHOBIE 2025

#### 1. Activités de votre organisation (questions générales)

- Quelles sont les actions menées en 2025 dans le cadre de la lutte contre le racisme ?

France terre d'asile mène des actions d'information et de sensibilisation auprès du grand public afin de promouvoir une vision apaisée, réaliste et juste des migrations, à rebours des stéréotypes et des discours stigmatisants souvent véhiculés dans la sphère médiatique et politique. Dans ce cadre, l'association a développé de nombreux projets dans les champs de la communication, de la culture, de l'événementiel et de l'éducation populaire. Pour en donner quelques exemples :

- À l'occasion de la biennale Photoclimat 2025, France terre d'asile a présenté [Résonances](#), une installation photographique immersive réunissant les portraits et les récits de douze personnes : six personnes réfugiées et six autres personnes, avec ou non un parcours migratoire. L'objectif de ce projet : questionner les mécanismes de stigmatisation et lutter contre les discours de rejet envers les personnes migrantes, en mettant en lumière les liens qui nous unissent plutôt que ce qui nous sépare. Exposée pendant un mois place de la Concorde à Paris, l'installation a permis de toucher un large public pas forcément sensibilisé à ces enjeux.
  - France terre d'asile a tenu un stand à la [Fête de l'Humanité](#), proposant des jeux, des animations et des tables rondes pour échanger avec le public autour des enjeux liés à la défense des droits des personnes exilées. L'association a notamment organisé une table ronde consacrée à la représentation des migrations dans les médias et à la lutte contre la désinformation et l'instrumentalisation des discours sur les migrations.
  - France terre d'asile a lancé la première édition du [festival Exilées à Ground Control](#) (Paris), un événement consacré aux enjeux liés au genre et aux migrations. La programmation mêle débats, témoignages et performances artistiques, et réunit des femmes exilées, des professionnel·les de la solidarité, des citoyen·nes, des militant·es, ainsi que des partenaires associatifs et des artistes. L'objectif : croiser les regards et créer des liens afin de porter les voix des femmes migrantes en France et de construire collectivement des solutions concrètes pour un accueil digne.
- Quelles sont les actions éducatives engagées concernant la petite enfance, la jeunesse ou le grand public ?

France terre d'asile intervient régulièrement auprès des jeunes et des étudiant·es à travers des actions menées en milieu scolaire. Pour cela, l'association a conçu plusieurs modules adaptés à tous les âges et niveaux académiques.

Elle participe également à des événements destinés aux jeunes publics, où elle tient des stands proposant une variété de jeux et d'outils de sensibilisation à la fois pédagogiques et interactifs. En 2025, France terre d'asile a notamment pris part à la [12<sup>e</sup> édition du « Prix Jeunesse pour l'égalité »](#) organisé par l'Observatoire des inégalités, au festival de rentrée de l'Université Paris 8, et a été sélectionnée pour tenir un stand lors du festival Daufunk organisé par les étudiant-es de Paris Dauphine.

France terre d'asile a soutenu le film « *Tout va bien* » de Thomas Ellis, qui retrace le parcours de jeunes mineur-es isolé-es. Dans le cadre de ce partenariat, plusieurs projections scolaires ont été organisées, notamment au sein des établissements de France terre d'asile accueillant des jeunes. Ces projections ont permis un temps d'échange avec le jeune public.

France terre d'asile a participé à deux table-rondes organisées par SOS Racisme (une en juillet 2025 et une en septembre 2025 dans le cadre de la Fête de l'Humanité) relatives à la "construction de catégories d'indésirables" (personnes migrantes, trans ou musulmanes) dans les discours d'extrême-droite.

- Quelles sont les principales publications et travaux menés sur le racisme ?

À l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, le 21 mars, France terre d'asile a publié sur ses réseaux sociaux [un contenu](#) à la fois informatif et mobilisateur, mettant en lumière les discriminations raciales, notamment celles subies par les personnes migrantes, et rappelant l'importance du vivre-ensemble.

- Quel bilan pouvez-vous faire de vos actions (chiffres, principaux constats, évaluation des besoins...) ?

Les actions de sensibilisation menées par France terre d'asile ont permis de toucher un large public et d'ouvrir le dialogue sur la défense du droit d'asile, ainsi que sur la nécessité de promouvoir des récits mobilisateurs et positifs autour d'un accueil digne et solidaire des personnes migrantes. En 2025, l'association a renforcé sa présence lors de festivals grand public tels que les Solidays et la Fête de l'Humanité, favorisant l'opportunité d'échanger avec plusieurs centaines de festivalier-es chaque jour. Sa communauté sur les réseaux sociaux continue de croître, notamment sur LinkedIn et Instagram. France terre d'asile a également cherché à ouvrir davantage le débat avec le grand public, notamment à travers des tables rondes et des projections-débats en partenariat avec des projets culturels (films, expositions, etc.).

- Est-ce que votre organisation est impliquée dans la mise en œuvre du Plan national de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine (2023-2026) ? Si oui, comment ?

Notre organisation n'est pas impliquée dans la mise en œuvre du Plan national contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine.

- Quelle est l'évolution de vos moyens humains et financiers ?

Les moyens humains de France terre d'asile ont augmenté ces dernières années en raison de l'ouverture de nouveaux dispositifs (obtention d'appels à projets et de marchés publics passés par l'Etat ou les départements). Cependant, l'association n'échappe pas aux tensions budgétaires qui touchent l'ensemble des associations, et en particulier les associations ayant vocation à accompagner les personnes étrangères. Les tarifs (prix de journée) des dispositifs gérés par l'association ont augmenté en 2024 pour prendre en compte le versement de la prime Ségur aux salarié.es, mais n'ont pas été revalorisés à hauteur de l'inflation. Par ailleurs, des fermetures de places d'hébergement pour les demandeurs d'asile ont été décidées dans le cadre de la loi de finances initiale pour 2025, et l'association a été impactée à hauteur d'une centaine de places.

## 2. Questions spécifiques à France Terre d'Asile ?

- Quels sont les travaux sur le racisme en France menés en 2025 ? Quels en sont les résultats principaux ?
- Quelles sont vos analyses sur la situations et droits des personnes migrantes en France en 2025 ? Sur les droits des étrangers ? Des demandeurs d'asile ?

L'année 2025 a été marquée par la poursuite de la mise en œuvre des mesures de la [loi du 26 janvier 2024](#) "pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration" qui avait été [dénoncée par le secteur associatif](#) et censurée de près de la moitié par le [Conseil constitutionnel](#). Cette loi contient de nombreuses mesures qui détériorent encore les conditions d'accueil et fragilisent le système d'asile. Cette année, des décrets d'application sont venus préciser certaines modalités durcies par la loi comme l'ajout d'un examen civique et l'augmentation du niveau de langue requis pour la demande de carte de séjour pluriannuelle par exemple.

Deux circulaires "Retailleau" sont venues renforcer le pouvoir discrétionnaire des préfetures. Les critères pour être régularisé ont été durcis (présence sur le territoire requise de 7 ans au lieu de 5, non régularisation de toute personne ayant déjà fait l'objet d'une obligation de quitter le territoire français - OQTF...) et la délivrance d'OQTF a été systématisée pour tout rejet de la demande. La régularisation par les métiers en tension devient la norme malgré une liste restrictive par rapport aux besoins réels de l'économie, et décriée par les organisations patronales et syndicales. La circulaire sur la naturalisation des étrangers, vise, elle, à en restreindre l'accès en instituant par exemple le rejet de toute demande de personnes qui auraient été en situation irrégulière par le passé. Les préfetures doivent aussi vérifier "*l'exemplarité du comportement du demandeur*", une notion aux contours flous et librement interprétable.

Depuis la rentrée, l'Office français de l'immigration et de l'intégration (Ofii) a remplacé la majeure partie des cours de français donnés en présentiel par une plateforme numérique (sauf pour les personnes analphabètes) risquant ainsi d'en dégrader la qualité et de ralentir l'insertion sociale des personnes étrangères.

Enfin, la [loi de finances 2025](#) a supprimé 6 500 places d'hébergement pour demandeurs d'asile (en plus de la non-ouverture de 2 824 places prévues en 2024), soit une réduction de 9% des capacités du dispositif national d'accueil. Alors qu'environ 50 000 personnes en demande d'asile n'ont pas d'hébergement adapté ou sont en situation de rue, cette politique [précarise](#) encore davantage les personnes exilées.

- Avez-vous des analyses sur les situations dans les Outre-mer, notamment en matière de racisme et de droits des personnes migrantes, des étrangers, des demandeurs d'asile ?

France terre d'asile n'est pas présente dans les Outre-mer et n'a donc pas d'analyse spécifique à partager sur le sujet.

- Des changements législatifs ont-ils particulièrement retenu votre attention, notamment concernant la lutte contre le racisme ? Si oui, quelles étaient les positions de votre organisation ?

Début 2025, deux propositions de lois visant à durcir le [caractère répressif](#) de la rétention administrative et à [restreindre l'accès des personnes étrangères retenues à leurs droits](#) ont été examinées par le parlement. La première a été adoptée et permet par exemple, de placer en rétention un demandeur d'asile en cas de menace à l'ordre public. La seconde visait à remplacer les associations présentes en CRA - pour y exercer une mission d'aide juridique auprès des personnes retenues - par l'Ofii, pourtant sous tutelle directe du ministère de l'Intérieur. Elle n'a été adoptée qu'au Sénat.

Depuis 15 ans, les cinq associations qui interviennent en CRA dont France terre d'asile, documentent et [dénoncent](#) une utilisation massive et disproportionnée de l'enfermement administratif, et des violations fréquentes des droits fondamentaux.

A la rentrée, c'est l'[aide médicale d'Etat](#) qui a été remise en cause, une nouvelle fois, à travers des projets de décrets du gouvernement alors démissionnaire. Ces textes visaient à la fois à restreindre l'accès au dispositif tout en réduisant le panier de soins, loin des [enjeux de santé publique](#).

Le [projet de loi de finance de 2026](#) s'inscrit dans la continuité du précédent avec le projet de suppression de 1 403 places d'hébergement pour demandeurs d'asile, risquant d'aggraver une situation déjà critique pour des milliers de personnes en quête de protection et alors qu'une hausse de 5% des demandes d'asile est prévue.

L'allocation pour demandeurs d'asile est trop peu élevée pour satisfaire des besoins de première nécessité (6€80 par jour pour une personne seule hébergée) et elle n'a jamais été revalorisée depuis 2018 malgré une inflation cumulée de 18%. Or loin d'en revaloriser le montant, le projet de loi de finance prévoit une réduction de 10% des moyens qui y sont alloués. Les conditions de vie des personnes en demande d'asile sont dès lors davantage fragilisées.

- Quelles sont vos analyses sur les discriminations envers les femmes, notamment les femmes racisées et issues de l'immigration ? Envers les enfants, notamment les enfants racisés et issus de l'immigration ?

En 2025, France terre d'asile a publié une [étude sur les femmes exilées isolées à Paris](#). Elle met en lumière des parcours d'hébergement instables, liés à la saturation des dispositifs, au manque de places dédiées aux femmes isolées, adaptées et sécurisées. Les trois quarts des femmes interrogées déclarent avoir déjà dû dormir dans la rue. Ces parcours fracturés

complexifient encore davantage l'accès aux droits : en dehors des structures d'accompagnement social saturées, en l'absence de suivi des travailleurs sociaux, il est difficile d'accéder à des informations fiables.

Les femmes exilées sont surexposées aux violences basées sur le genre, dans leur pays d'origine, sur le parcours migratoire et une fois arrivées en France. Cette vulnérabilité est exacerbée par les situations de précarité, comme le fait de dormir dans la rue ou de dépendre d'un hébergement chez un tiers. Ces violences et le mal-logement impactent leur état de santé physique et psychique, or l'accès aux soins d'autant plus difficile pour les personnes précaires (complexité du système, délais de carence, coûts des consultations...).

L'absence de prise en charge des besoins spécifiques des femmes exilées isolées renforce leur isolement social. En parallèle, elles peuvent être amenées à mettre en place des stratégies d'invisibilisation dans l'espace public, elles s'effacent, évitent les lieux trop fréquentés, pour se protéger contre les violences physiques et sexuelles exacerbées par leurs situations de précarité.

Afin de renforcer la [prévention des violences et la protection des femmes migrantes](#) une fois arrivées en France, France terre d'asile appelle à garantir un hébergement sécurisé, éviter les ruptures de prise en charge, renforcer l'information sur les droits et soutenir les facteurs d'autonomisation et d'indépendance.

Les femmes exilées sont particulièrement touchées par des formes de discriminations croisées - en raison de leur genre et du fait qu'elles soient étrangères - dans l'accès aux soins, au travail, au logement... en plus de leur surexposition aux violences basées sur le genre. C'est pour prendre en compte ces vulnérabilités dans l'accompagnement social que France terre d'asile forme les professionnels du secteur aux violences faites aux femmes exilées et à leurs besoins (santé des femmes, mutilations sexuelles féminines, accompagnement à la demande d'asile fondée sur le genre, violences sexuelles...).

Le traitement des mineur·es non accompagné·es (MNA) par les autorités françaises a récemment [été dénoncé](#) par le Comité des droits de l'enfant de l'ONU. France terre d'asile rejoint les observations du Comité et demande notamment :

- Le respect des droits fondamentaux aux frontières ;
- Un accueil digne et inconditionnel des jeunes se déclarant mineur·es non accompagné·es ;
- L'inscription de la présomption de minorité dans la loi ;
- La mise en place d'une procédure d'évaluation de l'âge équitable et harmonisée ;
- La garantie d'accès à un hébergement digne, à la scolarité et à la santé.

L'ensemble des recommandations de France terre d'asile pour améliorer la protection des mineur·es non accompagné·es sont disponibles [ici](#).

France terre d'asile a aussi récemment [dénoncé](#) avec d'autres associations les risques accrus de sorties sèches de la protection de l'enfance pour les mineur.es non accompagné.es qui se seraient vu délivrer une OQTF, dans le cadre de l'application de la loi du 26 janvier 2024 "*pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration*". Les départements disposent en effet désormais (et contrairement à la portée initiale de la loi du 7 février 2022 relative à la

protection des enfants) de la possibilité de poursuivre ou non l'accompagnement de jeunes majeur.es ayant fait l'objet d'une OQTF. On constate sur l'ensemble du territoire des disparités d'application, certains départements étudiant les dossiers au cas par cas, tandis que d'autres systématisent la fin de prise en charge, alors même que des recours peuvent être formulés, et une partie des OQTF annulées par les tribunaux.

### **3. Perspectives d'avenir**

- Quelles actions votre organisation envisage-t-elle d'entreprendre dans les prochains mois et prochaines années concernant la lutte contre le racisme, l'antisémitisme, la xénophobie et les discriminations ?

France terre d'asile va poursuivre ses actions de sensibilisation avec l'objectif de démultiplier son impact en s'appuyant sur des relais bénévoles et en essayant d'identifier des ressources pour renforcer sa capacité d'intervention dans les différents types d'événements mentionnés dans la première partie du questionnaire.

L'association va aussi mener une action spécifique dans le cadre des élections municipales de mars 2026, en développant un plaidoyer à destination des candidat.es aux mandats municipaux visant à promouvoir l'accueil des personnes migrantes et le vivre-ensemble.

### **4. Réflexions complémentaires**